

Communiqué du Conseil Municipal du 27/03/2015

Le conseil municipal de Loheac s'est réuni le vendredi 27 mars 2015 à 19 h30 en mairie.

L'ordre du jour était le budget 2015.

Les comptes administratifs, de gestion, les affectations des résultats ainsi que le budget primitif 2015 du budget de la commune et de l'Assainissement, ont été adoptés à l'unanimité.

A noter, que le budget primitif de fonctionnement est en diminution et que le budget d'investissement comprend la réalisation du restaurant scolaire.

Compte tenu de la baisse des différentes dotations, et des coûts supplémentaires enduits aux communes l'assemblée délibérante décide d'augmenter les taux d'impositions sur les ménages de 0.55%.

Par ailleurs, le conseil municipal a dû se prononcer sur la décision prise par le Scott du Pays des Vallons de Vilaine, qui au 1^{er} juillet 2015 assura pour les communes l'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 qui met fin à la mise gratuite des services de l'Etat.

Pour se faire, les élus du syndicat ont décidé d'un fond d'amorçage, versé par les communes bénéficiaires sur la base de **1€ par habitant** (population DGF 2015).

L'assemblée délibérante, a aussi validé la signature d'un avenant à la convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, entre la commune et la préfecture afin de permettre la télétransmission du budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s) et compte administratif.

Enfin, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'inscription d'un enfant de Guipry à l'école publique des panvolettes.